

**Arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987  
relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat  
d'ergothérapeute, de technicien de laboratoire médical, de manipulateur  
d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-  
podologue et de psychomotricien**

21/12/2012

Cet arrêté modifie le programme de biologie et de physique-chimie des concours paramédicaux.